Etablissement de **S**ervice
et d'**A**ide par le **T**ravail

ESAT

Les Ateliers de la Manche

LIVRET D'ACCUEIL

Fondation HOPALE

BIENVENUE

Vous entrez aux « Ateliers de la Manche », cet Etablissement et Service et d'Aide par le Travail du secteur médico social fait partie de la Fondation Hopale.

La Fondation Hopale est au service des personnes handicapées physiques. Elle a pour but de leur dispenser des soins, une formation, une rééducation ou une réadaptation favorisant le maintien ou la réinsertion dans le milieu social, familial ou professionnel ou vers une structure adaptée.

L'ESAT dans le respect de ses valeurs fondamentales, a notamment pour but de :

- *Favoriser le bien être et l'épanouissement de chacune des personnes accueillies à l'ESAT.*
- *Respecter et faire respecter leur personnalité et leur dignité.*
- *Développer l'insertion professionnelle et sociale des personnes accueillies à l'ESAT.*
- *Renforcer leur place dans la cité.*

L'ESAT, par son action, s'efforcera de vous aider à élaborer un projet personnalisé, et vous accompagnera dans sa mise en œuvre et je l'espère dans votre réussite.

Patrice FRANCE
Directeur

UNE HISTOIRE, UNE IDENTITÉ, UNE MISSION

En 1993, la Fondation Franco Américaine souhaite développer l'insertion socio-professionnelle des personnes handicapées.

Ainsi, le C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) ouvre ses portes dans les locaux de la Villa Normande, en proposant deux activités en blanchisserie et en bureautique. Très vite l'activité bureautique disparaît par manque de débouchés.
La population accueillie se compose de personnes handicapées physiques âgées de plus de 20 ans. Le C.A.T est également reconnu pour accueillir des usagers traumatisés crâniens.

En 2005, le C.A.T. devient Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (E.S.A.T).
La section « Entretien des espaces verts » voit le jour en 2007, elle compte à ce jour deux équipes de 6 personnes.
Aujourd'hui l'ESAT est implanté Boulevard de la Manche dans des locaux plus adaptés.
De 5 personnes accueillies en 1993, la capacité d'accueil de l'établissement est de 32 personnes à ce jour.
Il est enregistré par les instances administratives sous le nom ESAT « Les Ateliers de la Manche »

L' E.S.A.T

Une équipe de professionnels à vos côtés pour vous accompagner dans votre projet ...

L'E.S.A.T a pour mission :

- De vous faire accéder à des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle,

- De vous permettre en fonction de votre projet de quitter l'établissement et d'accéder au milieu ordinaire de travail ou à une entreprise adaptée.

Les missions de l'établissement se traduisent par :

Un soutien de premier type : qui vous permet de travailler dans des conditions adaptées : formation, préparation au travail, recyclage, éducation gestuelle, encadrement technico-éducatif permanent.

Un soutien de second type : (activités extra professionnelles) : qui vous donne accès à des loisirs, à des activités sportives, d'ouverture sur l'extérieur et d'initiation à la vie quotidienne.

Les modes de financements de l'ESAT :

Budget social : Financement ETAT - A.R.S. (Agence Régionale de Santé)
Budget commercial : activités commerciales de l'ESAT

RÔLE DES INTERVENANTS

L'équipe d'encadrement de l'E.S.A.T est composée de professionnels qualifiés.

Une équipe de direction :

- Qui prend toutes les décisions sur le fonctionnement de l'ESAT, en tenant compte de mon avis,
- Qui signe les contrats et démarche les clients,
- Qui valide mes demandes de congés payés (5 semaines par an),
- Qui préside le Conseil de Vie Sociale,
- Qui organise les réunions entre professionnels,
- Qui donne les directives à nos moniteurs d'ateliers…

Les moniteurs d'atelier :

- M'accompagnent dans mon activité professionnelle,
- M'aident à développer mes compétences,
- Veillent au suivi de mon projet personnalisé,
- Organisent le travail en atelier.

Une Animatrice :

- Organise toutes les activités telles que : la musique, les ateliers cuisine, arts plastiques, atelier bois…
- M'accompagne dans mes déplacements,
- M'accompagne aux diverses formations,
- M'accompagne vers les associations extérieures…

Une Assistante de service social :

- M'aide à remplir : ma feuille d'impôt, mes documents de la CAF, de la CDAPH, mon AAH, l'EDF…
- Me guide dans une recherche de logement si besoin
- Prend des contacts avec les administrations
- M'accompagne pour une demande de protection judiciaire
- M'accompagne dans la gestion de mon budget.

Une Psychologue :

- Me procure un temps d'écoute quand j'en ai besoin,
- Transmet mes demandes à l'Equipe quand je ne sais pas comment le dire,
- Me guide sur les différentes possibilités qui s'offrent à moi,
- M'accompagne dans les étapes de mon projet personnalisé.

Une Educatrice spécialisée :

- Ecoute mes demandes et me guide,
- Transmet les informations me concernant aux professionnels de l'équipe quand je ne peux les rencontrer,
- Rédige et organise la synthèse avec mon référent pour mon projet personnalisé,
- M'accompagne pour organiser et préparer les CVS,
- Fait le relais avec mon tuteur quand j'en ai besoin.

Le Pôle administratif :

- Enregistre mes demandes administratives,
- Enregistre et comptabilise nos congés payés,
- Gère nos éléments de paie,
- Réceptionne et traite les arrêts-maladies…

Le médecin du travail :

- Me rencontre pour la visite obligatoire chaque année.
- Peut me recevoir si je le souhaite.
- Donne un avis sur mes capacités au travail et propose des adaptations quand cela est nécessaire.

Toute entrée dans l'établissement se fait de manière volontaire.

Il vous faut remplir les conditions suivantes :

- Etre orienté par la CDAPH (Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Etre âgé de plus de 20 ans sauf dérogation.

Votre PRE-ADMISSION :

Suite à votre démarche personnelle, un rendez-vous vous est proposé.

Lors de cette pré-admission, vous rencontrez : l'ensemble des professionnels sous forme d'entretien : Assistante de service social, psychologue, éducatrice spécialisée.
Le Médecin du travail peut-être sollicité selon votre situation médicale.

Cette journée se déroule comme suit :

10h00 à 10h30 : Accueil et entretien avec le directeur et l'éducatrice spécialisée
Présentation de l'établissement et de son fonctionnement avec remise d'une plaquette informative.
Explications relatives au déroulement de la procédure pré admission.
10h30 à 11h30 : Entretien avec le psychologue de l'établissement
11h30 à 12h30 : Déjeuner
12h30 à 13h15 : Visite de l'établissement et rencontre avec les équipes de professionnels
13h15 à 14h15 : Entretien avec l'assistante de service social
14h15 à 15h00 : Synthèse de la journée, en votre présence et validation de vos choix professionnels.

A la suite de cette synthèse, l'équipe pluridisciplinaire se réunie pour émettre un avis qui vous sera communiqué par courrier dans un délai de quinze jours.

VOTRE ADMISSION

Le jour de votre arrivée :

Le directeur et l'éducatrice spécialisée vous reçoivent et vous proposent un protocole d'accompagnement, afin d'officialiser votre entrée.

- Un accueil et un accompagnement individualisé réalisé par l'éducatrice spécialisée

- Présentation de l'ensemble de l'équipe de l'E.S.A.T.
- Remise en main propre et lecture conjointe des pièces de votre dossier :

- *Votre Contrat d'aide et de soutien par le travail.*
- *Le Livret d'accueil.*
- *La Charte des Droits et des Libertés.*
- *Le Règlement de fonctionnement.*

- *Réponse à vos éventuelles questions.*

Il vous est également remis vos horaires, votre planning et votre tenue de travail.

Vous êtes présenté à votre nouvelle équipe. Le moniteur d'atelier se charge de vous faire visiter les lieux, il vous rappelle les consignes de sécurité. Il vous accompagne lors du déjeuner.

Ultérieurement, vous serez invité à vous présenter à la visite obligatoire auprès du médecin du travail.

Vos horaires de travail selon votre secteur d'activité

BLANCHISSERIE

Du lundi au jeudi
de 8h00 à 11h30
et de
12h30 à 16h45

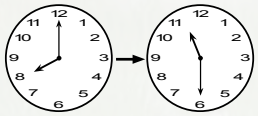

Le vendredi
de 8h00 à 12h00

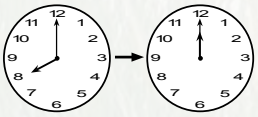

Pause déjeuner de 11 H 30 à 12 H 30

ESPACES VERTS

Du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00
et de
13h30 à 17h15

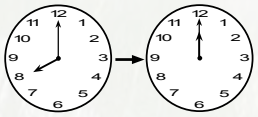

Le vendredi
de 8h00 à 12h00

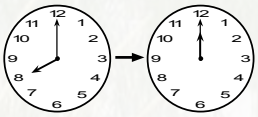

Pause déjeuner de 12 H 00 à 13 H 30

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction de l'activité

Deux activités professionnelles

BLANCHISSERIE

L'équipe est constituée de 20 travailleurs et de 2 moniteurs d'atelier.
Vos activités professionnelles : Tri et lavage du linge, pliage, repassage, conditionnement du linge propre.
Petits travaux de couture.

ESPACES VERTS

L'équipe est constituée de 12 travailleurs et de 2 moniteurs d'atelier
Vos activités professionnelles : Tonte des pelouses, taille de haies, plantations et divers travaux d'entretien.

Les actions de soutien de premier type

Au cours des activités de production le moniteur détecte les nécessaires apprentissages non acquis ou disparus. Ce soutien se manifeste par :

- De la formation dispensée par les moniteurs
- Une adaptation à la tâche, à l'outil, au poste de travail
- Le respect des autres et des outils de travail
- Un apprentissage à la sécurité manipulation des outils, balisage des chantiers et aux règles du monde du travail.

Les actions de soutien de second type

Nous vous proposons des activités extra professionnelles qui favorisent une ouverture sur l'extérieur, certaines de ces actions sont menées en partenariat avec le Centre Social Municipal de Berck-sur-Mer et le musée Intercommunal :

- Musique et musicothérapie.
- Lecture, écriture, exercices de mémorisation
- Informatique.
- Activités manuelles et autres activités diverses (mosaïque, cuisine, soldes …)

Des séances « découvertes » vous sont également proposées, afin de développer vos centres d'intérêts lors de votre temps libre.

VOTRE SORTIE

Cette sortie s'envisage avec l'accord de la C.D.A.P.H.
Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier de notre accompagnement pour une éventuelle réorientation.

Le Conseil de Vie Sociale (C.V.S)

Le C.V.S favorise l'expression, la participation de l'usager dans l'établissement.

Les membres élus formulent des avis, des propositions sur toutes questions concernant le fonctionnement de l'établissement. Plus particulièrement l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle, ainsi que les projets de travaux et d'équipements.

Vos recours

En cas de réclamation ou de non respect de vos droits, vous ou votre représentant légal pouvez contacter le directeur de l'établissement ou le directeur du Pôle Médico Social.
Le «registre des plaintes et réclamations» est tenu à votre disposition.
Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, sur simple demande, faire appel à un médiateur. Vous avez la possibilité de choisir cette personne qualifiée sur une liste établie par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Liens utiles

MAIRIE de BERCK-SUR-MER
Place Claude Wilquin
62600 BERCK-SUR-MER
Tél : 03.21.89.90.00

CAF
Rue des promenades
62015 ARRAS
Tél : 0 810 25 62 30
www.arras.caf.fr
N° à tarif spécial : .0 810 25 62 30 (Facturés 0,078 € par appel puis 0,028 € / min (heure pleine) ou 0,014 € / min (heure creuse) depuis les réseaux fixes. (3)Depuis les réseaux mobiles, une communication est décomptée des forfaits (hors plages d'abondance) en sus).

CAP EMPLOI – Littoral
61, Rue de la Paix
62200 BOULOGNE-SUR-MER
Tél : 03.21.91.08.12
Fax : 03.21.91.39.01

Antenne Locale de la M.D.P.H
Centre « La Mollière »
bd de Paris
62608 BERCK Cedex
Tél : 03.21.89.07.07

CONSEIL GENERAL du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9
Tél : 03.21.21.62.62 Fax : 03.21.21.62.99

C.D.A.P.H (M.D.P.H)
Parc d'activités des Bonnettes
9, Rue Willy Brandt – B.P 90266
62005 ARRAS Cedex
Tél : 03.21.21.84.00

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP ex. DDASS)
14, Voie Bossuet
62016 ARRAS cedex
Tél : 03.21.60.30.30 Fax : 03.21.60.30.04

Tribunal de Grande Instance
Place Résistance
62200 BOULOGNE-SUR-MER
Tél : 03.21.31.84.96

Notes

Notes

Au cœur de la cité balnéaire de Berck, l'ESAT «les ateliers de la manche» présentent une situation géographique qui permet aux Usagers de bénéficier de divers centres d'intérêts à proximité : Plages, Médiathèque, Commerces, Office de Tourisme, Musée, Mairie, Centres Sportifs...

ARS - 03.62.72.77.00

ESAT
Les ateliers de la manche
Boulevard de la manche
62606 Berck-sur-Mer

Horaires:

Du lundi au jeudi de 8h00 à 11h30 et de 12h30 à 16h45

Le vendredi de 8h00 à 12h00

Tél : 03 21 84 46 54 Fax : 03 21 84 16 47

pms@hopale.com

Le phare

La Mairie

ABBEVILLE

A 16
BOULOGNE
AMIENS
PARIS

RANG-DU-FLIERS

TAXI

ENG/DU/ESAT/0011/1

© Service communication Fondation Hopale 03/2014

LIVRET D'ACCUEIL

E S A T
Etablissement de Service
et d'Aide par le Travail

Fondation HOPALE